

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2024/030

DEPARTEMENT
YONNE

DE LA COMMUNE DE CHAMPLOST-----

NOMBRE DE MEMBRES		
Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de suffrages exprimés
11	9	11
Date de la convocation		
15 octobre 2024		
Date d’affichage		
Objet : Annulation délibération n° 2024/026		

Séance du 22 octobre 2024

L’an Deux mil vingt quatre
Et le 22 octobre

À 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
M. QUÉRET Jean-Louis, Maire, -----

Présents : QUÉRET Jean-Louis, Maire, SEILLIÉBERT Christophe, BOCAT-MONNET Christiane, GARAUT Jean-Claude (Adjoint), BÉGLIA Gérard, CHICON Pierre, COMPÉRAT Jean-Raymond, LEMEITER Nathalie, PRÉVOST Yvette.

Absents avant donné pouvoir :
MAIO Max donne pouvoir à BÉGLIA Gérard
ZIELINSKI Arnaud donne pouvoir à BOCAT-MONNET Christiane

Secrétaire de séance : BÉGLIA Gérard

M. le Maire rappelle qu’une délibération portant le n°2024/026 et ayant pour objet « Réhabilitation Service du Bourg – Tranche Ferme 1 – Avenant n°1 » a été prise lors du dernier conseil municipal du 30/07/2024.

Suite à une erreur dans le déroulement de l’ordre du jour et dans la comptabilisation du nombre de vote qui ne reflète pas la réalité, M. le Maire demande son annulation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité POUR (11 voix) :

- **APPROUVE** l’annulation de la délibération n°2024/026 ayant pour objet « Réhabilitation Service du Bourg – Tranche Ferme 1 – Avenant n°1 »
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Jean-Louis QUÉRET

